

Opération de soutien aux sapeurs-pompiers pour leur engagement au service de la population.

Mode opératoire pour proposer des sapeurs-pompiers bénéficiaires de l'opération

Résumé de l'opération

La Fondation d'entreprise CSF a décidé de manifester son soutien **aux sapeurs-pompiers**, volontaires et professionnels, pour leur dévouement au service de la population.

Elle offre **150 séjours à Pals (Espagne) à des adhérents au CSF**, sans condition d'ancienneté, **qui ont fait preuve d'un engagement fort dans des missions de secours ces dernières années** (crise sanitaire due au Covid-19, incendies et catastrophes naturelles, secours aux personnes...).

Les ayants droit à cette opération pourront bénéficier de leur séjour selon les disponibilités des logements. Les bénéficiaires seront directement contactés par l'agence gestionnaire de la résidence. Les séjours devront être effectués avant le 1^{er} janvier 2024.

Un dispositif équivalent, pour des séjours locaux, est mis en place pour les sapeurs-pompiers des départements d'Outre-Mer.

Information des bénéficiaires potentiels

- L'opération est déployée sur le terrain en partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qui met à disposition, de la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires, ses canaux habituels de communication pour informer les Unions Départementales de Sapeurs-Pompiers de l'action décidée par la Fondation d'entreprise CSF.
- La FNSPF communique à la Fondation d'entreprise CSF un fichier regroupant les coordonnées des Président(e)s d'UDSP auxquels la Fondation adresse un courrier d'information sur cette opération.
- La FNSPF transmet, après l'envoi du courrier de la Fondation CSF, les modalités de participation à cette opération aux Président(e)s des UDSP accompagnées d'une fiche récapitulative de l'action et une fiche de renseignements à compléter par chaque bénéficiaire potentiel.
- La FNSPF demande à chaque UDSP de proposer des bénéficiaires potentiels, désignés selon des critères propres à chaque UDSP dès l'instant qu'ils respecteront le caractère social de l'opération.
- Cas particulier de l'UDSP du Nord. Cette dernière n'est plus rattachée à la FNSPF. L'agence Groupe CSF de Lille se chargera de présenter l'opération à l'UDSP du Nord et de recueillir les fiches de renseignements des bénéficiaires potentiels.

Opération de soutien aux sapeurs-pompiers pour leur engagement au service de la population.

Sélection des bénéficiaires potentiels

- Chaque UDSP transmet à la Fondation d'entreprise CSF, par courriel à l'adresse fondation@csf.asso.fr, les fiches de renseignements (1 par bénéficiaire potentiel) dûment complétées et signées.
- Les fiches de renseignements doivent être communiquées au plus vite à la Fondation CSF et si possible avant le 15 avril 2023 afin de pouvoir programmer des séjours dès le mois d'avril.
- Les UDSP qui ne souhaitent pas proposer de bénéficiaires potentiels en informent directement par courriel Luc DESSORT, responsable de la Fondation d'entreprise CSF, (dessort@csf.asso.fr).
- La Fondation d'entreprise CSF se réserve le droit de ne pas retenir tous les bénéficiaires potentiels proposés, de n'accorder aucun séjour à des membres d'une ou plusieurs UDSP.

Parcours des demandes

- Réception des fiches de renseignements au siège de la Fondation.
- Examen de chaque demande et vérification de la bonne instruction des fiches de renseignements, notamment des critères retenus pour proposer le bénéficiaire. Ils doivent correspondre aux critères arrêtés par le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise CSF.
- Présentation des bénéficiaires potentiels au Conseil d'administration de la Fondation pour validation de l'attribution des séjours.
- Information à chaque sapeur-pompier bénéficiaire de l'attribution d'un séjour. La même information est communiquée au Président(e) de l'UDSP auquel est rattaché le bénéficiaire, au Directeur d'agence, au Président de Commission Départementale du département dans lequel le bénéficiaire est affecté.
- Un courrier de la Fondation CSF est adressé à chaque Président(e) d'UDSP n'ayant aucun bénéficiaire proposé retenu.
- Mise en relation des bénéficiaires avec l'agence Torrent API, gestionnaire de la résidence, pour la programmation et l'organisation du séjour.

Opération de soutien aux sapeurs-pompiers pour leur engagement au service de la population.

Annexe

Séjours

- Une semaine (7 nuits) pour 4 personnes (sont pris en charge uniquement les frais d'hébergement).
- Les demandes pour une famille de plus de 4 personnes feront l'objet d'une étude particulière. La résidence dispose de 2 appartements d'une capacité de 6 personnes.
- Hébergement en résidence dans le village médiéval de Pals, sur la Costa-Brava, à 5 kilomètres de la mer, entre Perpignan et Gérone, dans des appartements dotés de tout le confort moderne, avec piscine privée.
- Un dispositif équivalent, pour des séjours locaux, est mis en place pour les sapeurs-pompiers des départements d'Outre-Mer.

Bénéficiaires des séjours

- Sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, adhérents au CSF, sans condition d'ancienneté.
- Sapeurs-pompiers du rang ou sous-officiers jusqu'au grade d'adjudant.
- Sapeurs-pompiers qui ont fait preuve d'un engagement fort dans des missions de secours ces dernières années (crise sanitaire due au Covid-19, incendies et catastrophes naturelles, secours aux personnes...).
- Sapeurs-pompiers prioritairement affectés dans des départements où le CSF est présent (point de vente ou Président de Commission départementale en poste).